

Avis public



Invitation **SÉANCE DU CONSEIL**

Les membres de votre conseil d'arrondissement, **Madame Gracia Kasoki Katahwa**, mairesse d'arrondissement, **Madame Magda Popeanu**, conseillère du district de Côte-des-Neiges, **Monsieur Peter McQueen**, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, **Madame Despina Sourias**, conseillère du district de Loyola, **Monsieur Sonny Moroz**, conseiller du district de Snowdon, et **Madame Stéphanie Valenzuela**, conseillère du district de Darlington vous invitent à participer à la prochaine séance du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce,

Le lundi 7 février 2022 à 19 heures

En raison des circonstances particulières occasionnées par le virus Covid-19, cette séance se tiendra par vidéoconférence et sera diffusée en direct sur le site Internet de l'arrondissement.

Les citoyens désirant poser une question sur un sujet concernant l'arrondissement ou l'administration municipale, pourront également inscrire leur question à même le [formulaire](#) accessible en ligne sur le site de l'arrondissement de [Côte-des-Neige-Notre-Dame-de-Grâce](#), à la section *Conseil d'arrondissement* (montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace), jusqu'à 12h00, le lundi 7 février 2022. Après cette date, la messagerie ne sera pas consultée et les messages resteront sans réponse. Les citoyens auront la possibilité, pour cette séance, de poser leur question en direct en sélectionnant ce choix à même le formulaire. Les instructions sont détaillées dans le formulaire.

Le soir du conseil, la mairesse ou la personne qui préside la séance pourra répondre aux questions ou les orienter vers un membre du conseil ou de la direction lors de la période de 90 minutes consacrée à cette fin.

L'ordre du jour ainsi que les dossiers décisionnels sont disponibles dans la section *Conseil d'arrondissement* du site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace). La version anglaise de l'ordre du jour sera déposée sur le site anglais de l'arrondissement le jour même de la séance.

N.B. L'ordre du jour FINAL est celui adopté par les conseillers municipaux au début de chaque séance.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate